

# AMICALE LAIQUE DE GOUY SAINT ANDRE

## **REGLEMENT TOURNOI SIXTE. CATEGORIE SENIORS.**

**DIMANCHE 01 AOUT 2010**

**Art.1 :** Le tournoi de sixte est organisé par l' A.L.G.

**Art.2 :** Le tournoi débute a 9h00 et se déroule sur 2 terrains. Le pointage des équipes auront lieu entre 8h00 et 9h00.

**Art.3 :** Ce tournoi est ouvert à toutes équipes appartenant à un club sénior et possédant une licence.

**Art.4 :** Les engagements pourront être parvenus au club avant la date du tournoi. Les droits d'inscriptions sont fixés a 48,00 € par équipe. L'engagement de l'équipe ne sera effectif qu'à la réception du chèque chez :

Mr Demilly Etienne 34, rue du petit Gouy 62870 GOUY SAINT ANDRE

Mr Cochon Guy 3, rue Dubrulle 62870 DOURIEZ

**Art.5 :** En cas de forfait, les droits d'inscription restent acquis au club de l'A.L.G.

**Art.6 :** Chaque équipe peut engager 8 joueurs maximums. Les équipes jouent avec 6 joueurs plus 2 remplaçants. Pendant le tournoi, l'équipe ne peut utiliser que les 8 joueurs inscrits le matin.

**Art.7 :** Un même joueur ne peut pas jouer dans plusieurs équipes. Tout joueur averti lors d'une rencontre sera exclus temporairement pour et uniquement ce match. Tout joueur expulsé lors d'un match, ne pourra participer a la suite du tournoi.

**Art.8 :** Chaque équipe doit fournir un ballon et avoir un jeu de maillot de même couleur.

**Art.9 :** La durée d'un rencontre est de 1 fois 10 minutes.

**Art.10 :** Les règles sont celles de l'international board sauf celles des tirs au but et des hors-jeu qui sont supprimées. Le gardien ne peut jouer à la main en dehors de la zone des 5,50m tracée a cet effet.

TOUS LES COUP-FRANS SONT DIRECTS.

**Art.11 :** Chaque match est dirigé par un arbitre officiel.

**Art.12 :** Pour être reçue, toute réclamation sera effectué avant le coup d'envoi de la rencontre.

**Art.13 :** 1ère PARTIE

Les équipes sont réparties en groupes de 4. Chaque équipe rencontre les 3 équipes de son groupe sous forme de championnat. Le classement s'effectue comme suit : 4 points par match gagné, 2 points par match nul et 1 point par match perdu.

En cas d'égalité de points, les équipes seront départagées comme suit : la meilleure différence de buts, puis la meilleure attaque puis une série de 3 tirs au but.

Les 2 premiers de chaque groupe sont qualifiés pour la suite du tournoi.

**Art.14 :** 2ème PARTIE

En fonction du nombre d'équipes inscrites, cette phase peut se dérouler soit :

-Sous forme d'élimination directe.

-Sous forme de groupe de 3 ou 4 (idem 1ère partie), puis sous forme d'élimination directe pour les phases finales.

Pour les éliminations directes, en cas de match nul, les équipes sont départagées par une série de 3 tirs au but.

**Art.15 :** L'Amicale Laïque de Gouy Saint André décline toutes responsabilités en cas de vol ou d'accidents survenant aux joueurs, ceux-ci doivent être assurés par une licence assurance (licencié dans un club) ou une assurance personnelle.

**Art.16 :** Tous les joueurs de l'équipe sont censés avoir pris connaissance du règlement et sont priés de s'y conformer strictement.

**Art 17 :** Tout litige non prévu par le présent règlement sera tranché par l' Amicale laïque de Gouy saint André, seul compétente. Les décisions seront sans appel.

**L'EQUIPE ORGANISATRICE.**